



Pension compensatoire

Par **Ludi14**, le **03/01/2020** à **09:43**

Bonjour

Mon ex mari a été condamné à payer une pension compensatoire en mars 2018 après un 1er jugement.

Il a fait appel et la cour d appel a confirmé paiement en décembre 2019

Est ce qu il y a un effet rétroactif en 2018 où doit il commencer à payer ?

Merci